

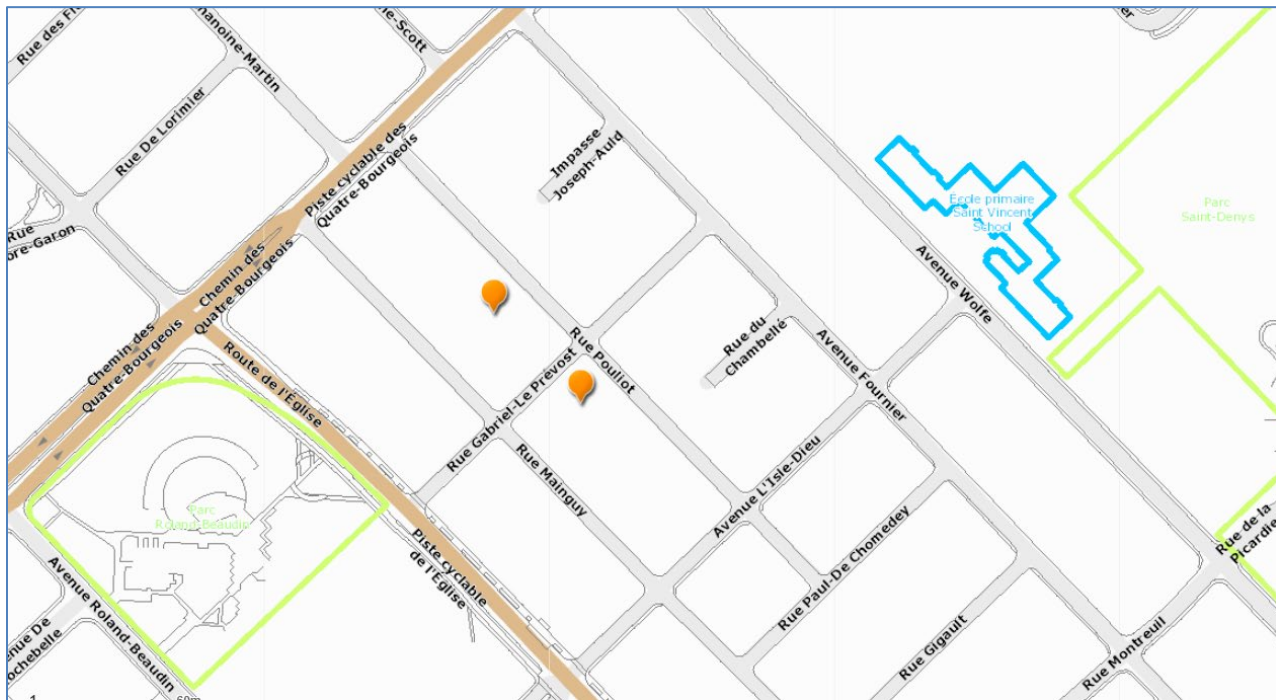


Permission d'utilisation temporaire 948 et 960, rue Pouliot

Assemblée publique de consultation et opinion du conseil de quartier

13 septembre 2023

LOCALISATION



IMAGES



948, rue Pouliot

960, rue Pouliot



948, rue Pouliot

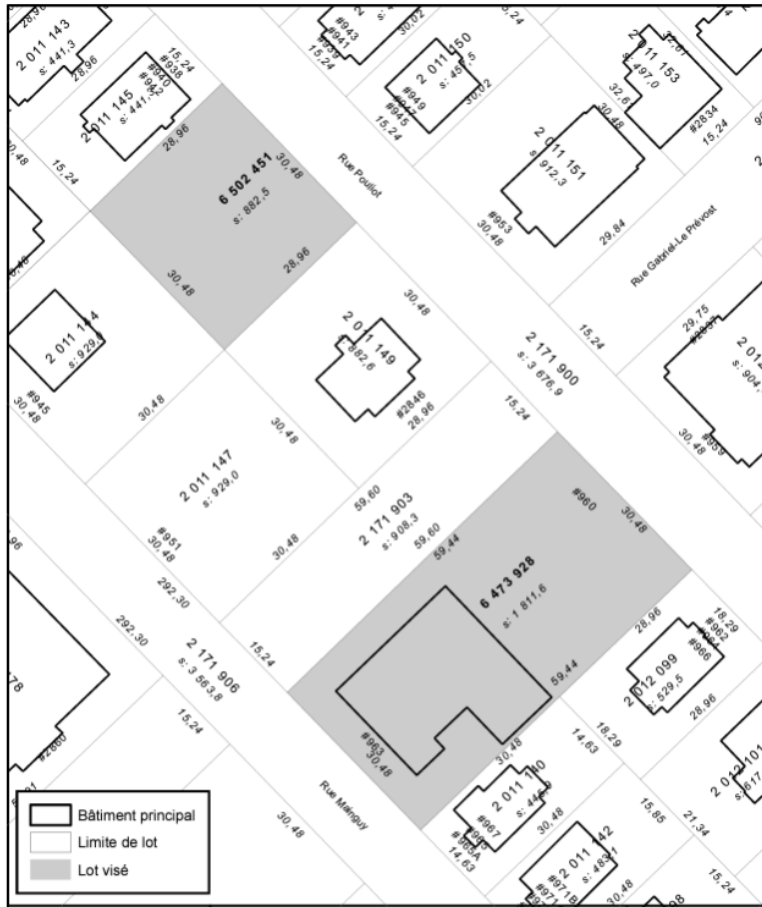
- Janvier 2022 : Permis de démolition pour la maison existante.
- Janvier 2022 : Demande de permis pour construire un bâtiment de 16 logements.
- Abandon du projet de 16 logements.
- Transformation du terrain en stationnement.

960, rue Pouliot

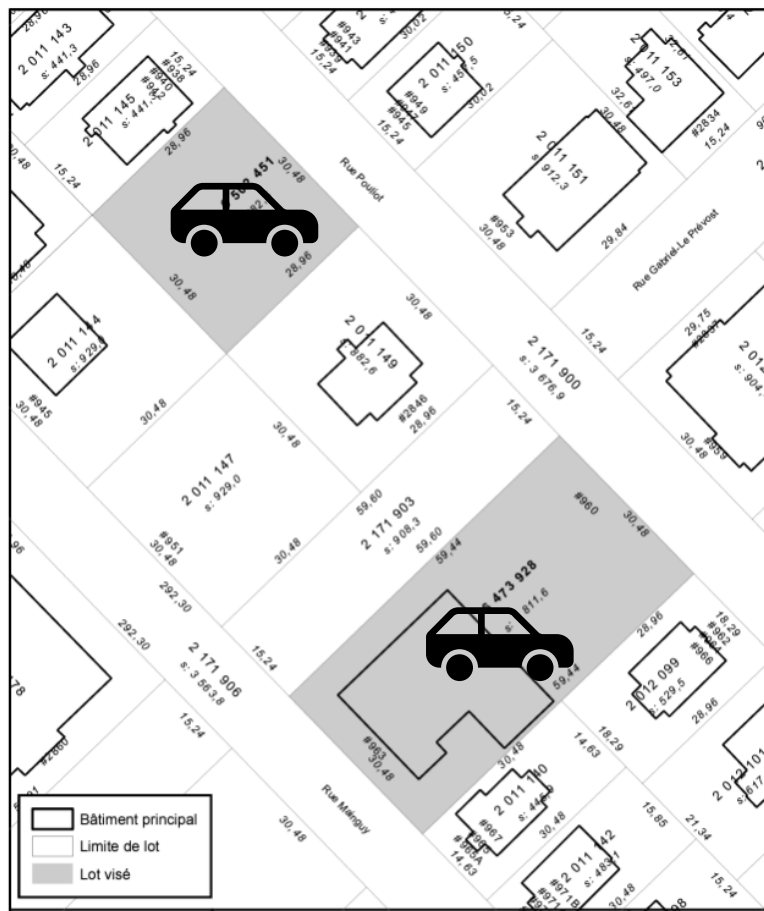
- 2015 : Permis de démolition pour la maison existante sur la rue Pouliot.
- 2013 ou 2014 : Arrêt des activités de l'épicerie Métro, laquelle est sur la rue Mainguy.
- Octobre 2021 : Permis de lotissement pour fusionner les deux lots.
- Transformation du terrain en stationnement.

Modification réglementaire

1. TERRITOIRE D'APPLICATION



2. OBJET



DISPOSITIONS

948 et 960, rue Pouliot

Usages permis actuellement		Usage qu'il est proposé d'ajouter
<ul style="list-style-type: none">• H1 Logement• R1 Parc		<ul style="list-style-type: none">• H1 Logement• R1 Parc• Stationnement temporaire

948 et 960, rue Pouliot

Normes applicables

- Les normes d'aménagement d'un stationnement ne s'appliquent pas.
- Le soulèvement de poussière et la formation de boue doivent être empêchées. La surface ne doit pas être asphaltée.
- Les accès existant doivent rester.
- Le drainage des eaux pluviales peut être réalisé de manière gravitaire.
- La permission a effet pour une période de deux ans.



PROCHAINES ÉTAPES

Étapes	Dates
Période de sept jours pour transmettre des commentaires écrits	14 au 20 septembre
Adoption du projet de règlement (le cas échéant)	10 octobre
Demande d'approbation référendaire	Vers le 5 novembre
Adoption du règlement (le cas échéant)	13 novembre
Entrée en vigueur du règlement	Vers le début de décembre

Questions et commentaires